

ELECTIONS DES DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(ANNEE 2020/2021)

Vous venez de recevoir les listes de candidatures des 3 associations qui se présentent aux élections.

Chaque parent (français ou étranger, ayant au moins un enfant scolarisé au collège Offenbach)
a le droit de voter ;

le vote de chacun des 2 parents est utile pour que les parents élus soient
REPRESENTATIFS auprès des interlocuteurs de l'administration.

POUR VOTER : Une seule façon de faire :

PAR CORRESPONDANCE dès réception du matériel de vote :

- 1) Vérifier que votre matériel de vote est complet : les 3 bulletins de vote, 1 petite enveloppe rose en papier recyclé et 1 enveloppe blanche de correspondance pré-imprimée.
- 2) Choisir **un seul bulletin** (liste de parents), l'insérer dans la petite enveloppe rose (*ne rien écrire ni barrer sur le bulletin ou l'enveloppe*)
- 3) Après avoir **fermé la petite enveloppe**, l'insérer dans la **grande enveloppe pré-imprimée en complétant vos noms, prénoms, adresse et signature :**

au recto

Élections des parents d'élèves au Conseil D'Administration Collège OFFENBACH 17, rue de la 1 ^{ère} DFL 94160 SAINT MANDÉ
--

au verso

Classe de votre ou vos enfants Vos noms prénoms adresse <u>signature</u>
--

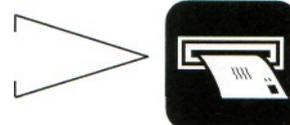


Pour voter, trois possibilités :

1°) Glisser l'enveloppe blanche dans le carnet de correspondance et prévenir votre enfant qu'il doit la déposer au secrétariat du collège

2°) Déposer l'enveloppe blanche ou la faire déposer par votre enfant dans la boîte aux lettres d'une association de parents d'élèves au collège ou dans la boîte aux lettres du collège.

3°) Mettre **un timbre** et poster l'enveloppe blanche dans une boîte aux lettres de la Poste



Votre enveloppe doit parvenir au collège avant la fermeture du scrutin fixée au 9 octobre 2020 à 18h00.

ATTENTION : sont nuls les bulletins arrivés après clôture du scrutin, soit vendredi 9 octobre 2020 18 h 00, les bulletins rayés ou les bulletins marqués.